




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110411-14452-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 13/04/11 |
| Date de réception : mercredi 13 avril 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.351**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : LA PIOLINE - REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT DE PERSUASION
- MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : LA PIOLINE - REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT DE
PERSUASION - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS
D'AIX. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibérations du Conseil Communautaire n° 2005-A049 du 25 mars 2005 et n° 2010-A111 du 24 juin 2010 la Communauté du Pays d'Aix a défini les critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire communautaire.

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence a été saisie par courrier en date du 2 février 2001 pour la création d'un parc de persuasion à la Pioline.

Cet équipement de 82 places, d'une surface d'environ 2650 m², sera situé au Sud Ouest des installations de l'ASPTT, en bordure du Chemin de Cabriès (cf plan ci-joint). Il permettra, notamment, d'apporter une solution de compensation pour l'offre de stationnement lors des travaux de restructuration de l'Avenue Guillaume du Vair que doit engager la CPA.

Pour permettre sa réalisation parc qui devrait être livré courant 2012, la CPA sollicite la mise à disposition gratuite du terrain.

L'emprise concernée est à distraire de la parcelle cadastrée section IB n° 61 d'une surface globale de 23 240 m².

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la mise à disposition gratuite auprès de la Communauté du Pays d'Aix de l'emprise de terrain d'une surface d'environ 2 650m², issue de la parcelle cadastrée section IB n° 61, nécessaire à la création d'un parc de persuasion à la Pioline.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document ainsi que tout acte subséquent afférant à ce dossier.

**2011.351 - LA PIOLINE - REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT DE
PERSUASION - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS
D'AIX.**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 48 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

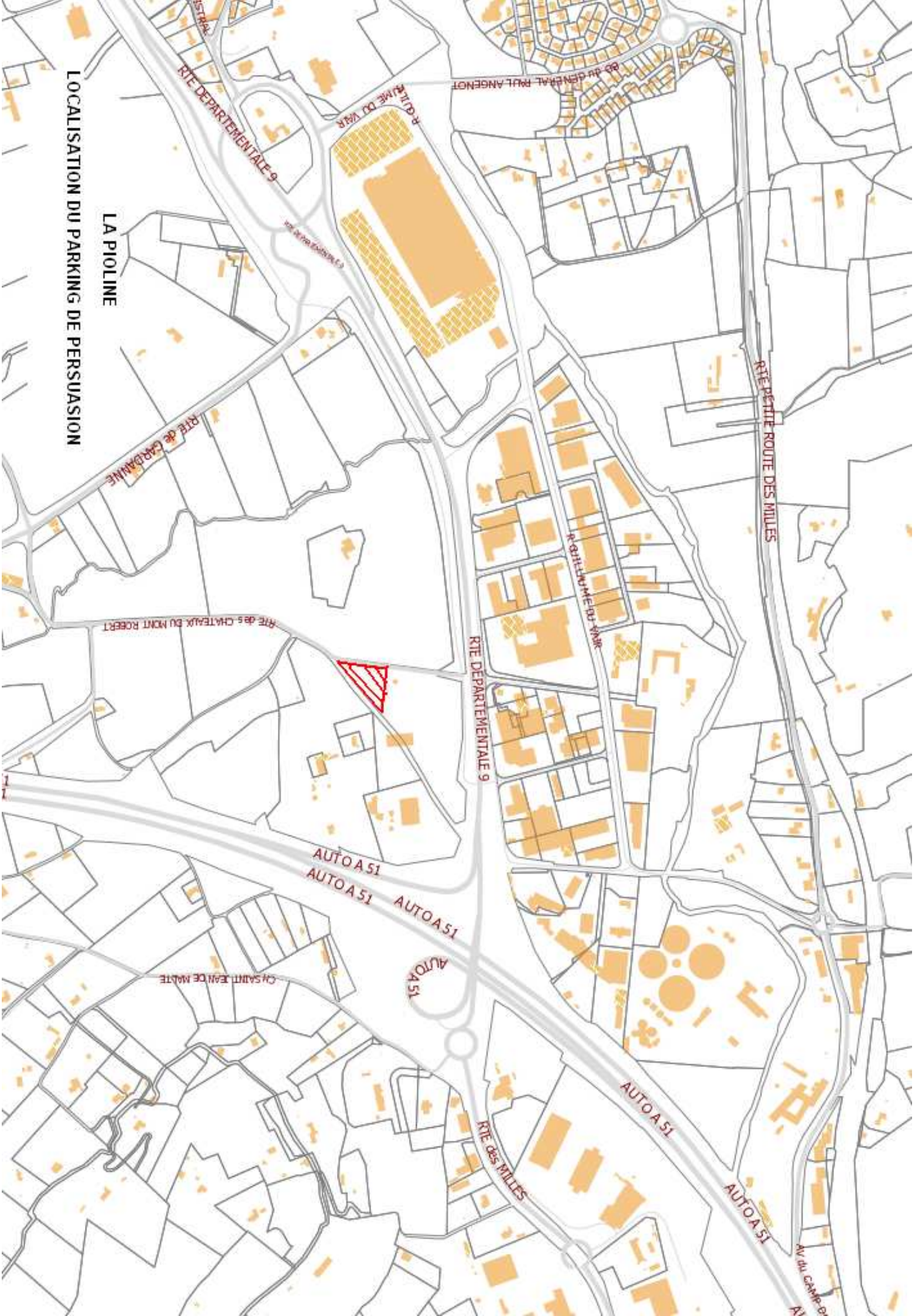
NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



LOCALISATION DU PARKING DE PERSUASION

LA PIOLINE

RTE de CAROLINE

RTE des CHATEAUX DU MONT ROBERT

RTE DU GENERAL PULANGENOT

RTE RUME DU VAR

AUTO A 51

AUTO A 51

AUTO A 51

AUTO A 51

RTE SAINT JEAN DE MABRE

RTE DEPARTEMENTALE 9

RTE RUME DU VAR

RTE PETITE ROUTE DES MILLES

AUTO A 51

AUTO A 51

RTE DES MILLES

AV. DU CAMP DE